

**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT
Séance du vendredi 16 décembre 2011**

L'an deux mille onze, le vendredi 16 décembre à 20 h 00, le conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Paul PABOEUF, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	23
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	05
Nombre de conseillers municipaux absents	01
Nombre de votants	29

Date d'envoi de la convocation : Vendredi 9 décembre 2011

Etaient présents : Mesdames et messieurs Paul PABOEUF, Marie-Thérèse GUIDOUX, Gérard LAUNAY, Christine LE PALLEC, Franck GUILLOUZOUIC, Bernard ROUILLE, Alain LE CADRE, Isabelle ELAIN, Michel BAUVILLE, Régine LE VIAVANT, Jacky CHAUVIN, Jacqueline LE LEAP, Jean-Sébastien HESRY, Franck RAVERDY, Régine AUDRAN, Pascal LE PORT, René LUHERNE, Jean-Pierre LE METAYER, Marie-Armelle LE NORMAND, Marie-Claude ROUILLARD, Yves LORIC, Georges LE MAIGNAN DE KERANGAT, Philippe ROUSSEAU

Procurations : Madame Isabelle DESCOURT à Monsieur Bernard ROUILLE
Madame Claudie MILOUX à Madame Christine LE PALLEC
Madame Emmanuelle LEBOUCHER à Monsieur Jean-Pierre LE METAYER
Monsieur Jean François LALYS à Monsieur Franck RAVERDY
Monsieur Jelle LEMAITRE à Madame Marie-claude ROUILLARD

Absents : Mademoiselle Aline LE NEVE

Secrétaire de séance : Madame Régine LE VIAVANT

Délibération publiée et affichée : le mardi 21 Décembre 2011

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à ajouter un point à l'ordre du jour 2011.12.22 - Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme : Indemnités au commissaire enquêteur

2011.12.01 - Approbation du Procès verbal de la séance du 28 novembre 2011

Monsieur Philippe ROUSSEAU revient sur l'intervention de Monsieur le Maire concernant une publication sur le site internet de l'opposition. Il demande que soit précisé dans le Procès Verbal que Monsieur le Maire n'a pas donné de droit de réponse à Monsieur Yelle LEMAITRE.

Monsieur le Maire admet ce fait mais précise qu'au vu des propos calomnieux, la seule intervention possible de Monsieur Yelle LEMAITRE était de présenter des excuses. Il fait remarquer au passage que dès le lendemain, ces écrits avaient disparu de son blog et des autres sites où ils étaient publiés.

Ceci étant précisé, le Procès Verbal de la séance du 28 Novembre 2011 a été approuvé à l'unanimité des membres y ayant assisté.

2011.12.02 – Communauté de communes : Office Tourisme

Monsieur Nicolas GICQUEL, directeur de l'office de tourisme « Rochefort en Terre tourisme » et Monsieur Gilbert PERRION, vice Président au Tourisme à la Communauté de Communes ont fait un point sur l'activité touristique du territoire. Ont été évoqués son organisation au sein de la région Bretagne et du Département, ses missions et l'évolution des métiers du tourisme. Enfin Nicolas GICQUEL a fait une présentation de la nouvelle charte graphique et du site internet.

Site : www.rocheforten terre-tourisme.com

L'ensemble de la présentation est disponible au secrétariat ou par mail.

2011.12.03 – Budget communal : décision modificative n°4

Il a été proposé au Conseil municipal la modification numéro 4 du budget général. Celle-ci concerne un ajustement des frais de personnel en dépenses et en recettes.

Le Conseil municipal par 23 voix pour et 5 abstentions (Madame Rouillard, Messieurs Loric, De Kerangat, Rousseau et Lemaître) approuve la modification numéro 4 telle qu'elle est présentée en pièce jointe.

Annexe : Décision modificative n°4

2011.12.04 – Mandatement en 2012 section d'investissement avant vote du budget primitif

Comme chaque année, le Conseil municipal a été appelé à se prononcer sur l'autorisation donnée au maire d'effectuer des mandatements en section d'investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépendances totales déduction faite de celles imputées au chapitre 16 et 18).

Le Conseil municipal par 23 voix pour, 2 abstentions (Messieurs Loric et De Kerangat) et 3 contre (Madame Rouillard et Messieurs Lemaître et Rousseau) autorise Monsieur le Maire à effectuer les mandatements repris en annexe.

Annexe : Détail par opération

2011.12.05 – Versement d'une subvention au CCAS, à valoir sur la subvention 2012

Afin que le CCAS puisse continuer à honorer ses dépenses avant le vote des

subventions et de son prochain budget, il a été proposé au Conseil municipal de faire une avance sur la subvention de 2012 d'un montant de 50 000,00€.

Pour mémoire, la subvention 2011 était de 342 000 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve cette avance de 50 000 € à valoir sur la subvention de l'année 2012 à verser au CCAS.

2011.12.06 - Dossier à présenter au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est la dotation, créée par la loi du 29 décembre 2010 en remplacement de la dotation globale d'équipement (DGE) et la Dotation de Développement Rural (DDR). C'est dans ce cadre qu'il est proposé au Conseil municipal de présenter le dossier de réhabilitation de la Mairie - Tranche 2 et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une participation DETR auprès des services de l'Etat.

Le respect de un ou plusieurs critères de développement durable module le pourcentage d'intervention de l'Etat (entre 35 et 47%). Il est proposé de tenir compte du % relatif au respect de deux critères prioritaires (dont celui de l'énergie) dans le plan de financement, tout en sachant que le dossier qui est en cours de finalisation pourrait respecter d'autres critères.

Plan	de	financement	:
Travaux	:	200 000 €	H.T
DETR	(41 %)	82 000 €	€
Commune	:	118 000 €	€

Le Conseil municipal par 23 voix pour et 5 abstentions (Madame Rouillard, Messieurs Loric, De Kerangat, Rousseau et Lemaître)

-valide le plan de financement de la réhabilitation de la mairie - tranche 2 -

Travaux	:	200 000 €	H.T
DETR	(41 %)	82 000 €	€
Commune	:	118 000 €	€

-autorise Monsieur le Maire à solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès des services de l'Etat.

2011.12.07 - Médiathèque - Budget salon du livre 2012 et demande de financement

Le Salon du Livre 2012 aura lieu les 11 et 12 mai 2012. Le budget est présenté en annexe et il convient de solliciter les subventions pour son organisation.

Le Conseil municipal à l'unanimité

-approuve le budget 2012 du salon du livre présenté en annexe

-autorise Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subventions auprès du

Conseil général, du Conseil régional et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

Annexe : Budget du salon du livre

2011.12.08 – Demande de subvention auprès du Conseil Général- Aménagement d'un quai bus

Afin de fluidifier la circulation au giratoire de la place Gombaudo, l'arrêt de bus à proximité du Crédit Agricole a été déplacé devant la mairie. Un quai bus va être aménagé sur le parvis de la mairie.

Montant total des travaux : 19 000 € H.T.

Mise aux normes de l'arrêt de bus : 7 000 €

Réfection du parvis : 12 000 €

Le Conseil municipal à l'unanimité

–Valide le plan de financement de cet aménagement

–Montant total des travaux : 19 000 € H.T.

–Mise aux normes de l'arrêt de bus : 7 000 €

–Réfection du parvis : 12 000 €

- Décide de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil général sur la partie « mise aux normes de l'arrêt de bus »

–Le montant susceptible d'être alloué est égal à 50 % de la dépense, soit 7 000 € soit 3 500 euros

2011.12.09 – ZAC du centre : Renouvellement de la concession d'aménagement avec EADM

Monsieur le Maire rappelle que, par concession d'aménagement en date du 30 juin 2004, la Commune de QUESTEMBERG a confié à EADM la réalisation de la ZAC du Centre.

Par avenant n°1 à la concession d'aménagement en date du 25 octobre 2005, les articles 2 et 8 ont été modifiés concernant les modalités d'acquisition foncière par le concessionnaire.

Par avenant n°2 en date du 30 mai 2007 la SEMAEB a transféré à la société EADM la réalisation de la ZAC centre.

A ce jour, la réalisation de cette opération n'est pas achevée :

La ZAC en est à la réalisation de la seconde tranche sur trois au total.

La commercialisation des lots libres a avancé selon un rythme moins rapide que celui prévu dans le bilan initial de l'opération.

Compte tenu de cet état d'avancement et du planning prévisionnel, la réalisation de la ZAC du Centre devrait durer 4 années de plus que prévu au contrat initial.

Par ailleurs, l'article 17.VI. de la convention indiquait une participation d'équilibre de la Commune de Questembert à hauteur de 20 000 €. Les comptes-rendus d'activités au 31/12/2009 et 31/12/2010 faisant apparaître une participation à hauteur de 55 000 €, il convient d'actualiser cette donnée.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'actualiser la convention :

1/ d'une part, en la prorogeant de 4 années

2/ d'autre part, en modifiant le montant de la participation communale d'équilibre.

L'avenant annexé à la présente délibération modifie les deux points cités ci-dessus.

Le Conseil municipal par 23 voix pour, 3 abstentions (Madame Rouillard et Messieurs Lemaître et Rousseau) et 2 contre (Messieurs Loric et De Kerangat)

Vu la convention publique d'aménagement en date du 30 juin 2004

Vu les avenants n°1 et n°2 en date du 25 octobre 2005 et 30 mai 2007

Vu le projet d'avenant n°3

Décide :

D'approuver l'avenant n°3 et donc :

1/ de proroger de 4 années la convention de concession, soit jusqu'au 30 juin 2016

2/ d'actualiser le montant de la participation communale d'équilibre, de 20 000 à 55 000 €

Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

2011.12.10 – Convention d'assistance avec EADM - Procédures foncières

La commune pour la mise en œuvre de sa politique foncière à travers diverses opérations d'acquisition en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement de réserves foncières ou de programmes d'équipements publics, procède à l'acquisition de terrains.

Afin de pouvoir engager et planifier au mieux cette politique, la commune a souhaité faire appel à l'assistance de la Société EADM. Cette assistance devra être matérialisée par une convention reprenant les points suivants :

-Recherche de propriétaire, négociation amiable, gestion des procédures de préemption, constitution de dossier nécessaire à l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.

-Mise en place et suivi de la procédure administrative, enquête parcellaire, arrêté de cessibilité et ordonnance d'expropriation.

-Procédure de fixation judiciaire des indemnités

-Recours devant le Tribunal administratif.

La rémunération est fixée par unité foncière ou par propriétaire faisant partie d'une unité foncière en fonction des missions confiées à EADM.

Le Conseil municipal par 23 voix pour, 3 abstentions (Madame Rouillard et Messieurs Lemaître et Rousseau) et 2 contre (Messieurs Loric et De Kerangat)

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec EADM aux conditions indiquées en annexe.

2011.12.11 – Personnel communal : renouvellement du contrat de l'encadrant « Chantier nature »

Le chantier nature et patrimoine sera reconduit en 2012 et le Conseil municipal à l'unanimité décide la reconduction du contrat de l'encadrant.

2011.12.12 – Réalisation d'un bassin de rétention d'eaux pluviales au Pont Plat

Par délibération en date du 28 novembre 2011, le Conseil municipal a approuvé la réalisation d'un bassin de rétention d'eaux pluviales au Pont Plat et autorisé Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition des surfaces nécessaires au projet.

Ce dossier devant aussi être présenté à Direction Départementale des Territoires et de la Mer dans le cadre de la loi sur l'eau, le Conseil municipal décide que l'entretien de ce bassin sera assuré par la commune.

2011.12.13 – Marché de voirie – résultats de l'appel d'offre

Par délibération en date du 28 novembre 2011, le Conseil municipal a lancé le marché de voirie. Les premières interventions sont programmées pour la mi-janvier 2012. 4 entreprises ont fait une offre Charier, Eurovia, Sacer et Screg.

Le critère de sélection est le prix et selon un estimatif de travaux le classement est le suivant :

–Charier	238 196,00 €
–Eurovia	224 934,75 €
–Sacer	179 418,40 €
–Screg	486 935,00 €

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec la SACER.

2011.12.14 – Remboursement frais de gestion écostation

Comme chaque fin d'année, la commune demande à la Communauté de Communes du Pays de Questembert le remboursement des frais de gestion afférents à l'écostation de Kervault soit pour l'année 2011.

Eau	379,24€
Electricité	403,55€
Soit un total de	782,79€

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à mettre ces sommes

en recouvrement.

2011.12.15 – Facturation de travaux aux différents services

CCAS	Réparat°fuite derrière cuvette WC Rés.LT	20,20 €
CCAS	Réparat°cuisine miniature Mais.enfance	20,20 €
CCAS	Transport des plantes pour le repas des aînés	40,40 €
CCAS	Remb repas des aînés	171,20€
CCAS	Réparat° res. Le mauff de Kergal	40,40€
CCAS	Réparat° volet Rés.LT	20,20€
CCAS	Nettoyage+travaux Rés.LT	20,20€
CCAS	Remplacement néons Mais.enfance	20,20€
Foyer logement	Rplt pneus+passage véhicule au Ctrl technique	117,08€
CCPQ	Reprendre gradins+matériel pour Festimômes	80,80 €

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à mettre ces sommes en recouvrement.

2011.12.16 - Dossier d'inscription sur la liste de sauvegarde urgente de l'UNESCO

La confédération FALSAB (confédération des jeux et sports traditionnels de Bretagne) et la Fédération de Gouren (lutte bretonne) en lien avec le Ministère de la Culture ont initié une démarche de reconnaissance et de sauvegarde des jeux et sports traditionnels de Bretagne (jeux de boules, jeux de palets, jeux de quilles, jeux de force, lutte bretonne) auprès de l'UNESCO. Cette dernière comprend la réalisation d'un inventaire régional. Cette démarche nécessite également de collecter l'adhésion des communautés liées à ces jeux et sports traditionnels.

Le conseil municipal, à l'unanimité, apporte son soutien à la demande

2011.12.17 – Communauté de Communes – Désignation des délégués à la Commission Intercommunale des Impôts.

Par délibération en date du 26 septembre 2011, le Conseil municipal a désigné quatre conseillers municipaux pour être membres titulaires ou suppléants de la commission intercommunale des impôts. Cette commission est composée du Président ou du Vice Président et dix commissaires titulaires et autant de suppléants. L'un des commissaires et son suppléant doivent être domiciliés hors de la Communauté de Communes.

Le Conseil municipal à l'unanimité désigne à la commission intercommunale des impôts, Messieurs Alain LE CADRE et Philippe ROUSSEAU, comme représentants au titre des conseillers municipaux et Messieurs Jean-Luc URIEN et Vincent FOUCHER au titre des personnes ayant une activité économique sur la commune et étant domiciliés hors Communauté de Communes,

2011.12.18 – Rétrocession d'une subvention versée par la commune de Larré.

Comme la commune de la Vraie Croix en novembre, la commune de Larré a versé sur le compte de la Commune de Questembert une subvention de 50 € au profit du fonctionnement du RASED. Le Conseil municipal à l'unanimité décide la rétrocession de ces 50 € sous forme de subvention au RASED.

Les points suivants sont évoqués pour information :

2011.12.19 - Offre de soins sur la commune : compte-rendu de la concertation avec les professionnels

Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous nous posons la question de l'offre de soins à Questembert. Nous avons tenté des démarches pour attirer des médecins spécialistes ; ces démarches n'ont pas été fructueuses essentiellement pour des raisons de démographie médicale. Cependant, espérant rendre plus attractives les installations potentielles, nous avons travaillé avec plusieurs médecins et professionnels de santé pour envisager la construction d'une maison médicale qui aurait rassemblé au moins une partie d'entre eux. Cette tentative aussi a échoué.

Le départ à la retraite du docteur Gilles a cristallisé les inquiétudes de tous. Nous avons pris l'initiative de solliciter l'appui du cabinet Hippocrate pour faciliter les échanges entre professionnels. La première rencontre en octobre avait permis de présenter la démarche et les enjeux : comment faire pour que des jeunes professionnels aient envie de venir s'installer chez nous ?

L'enquête menée sur les attentes des uns et des autres, les échanges, les discussions ont conduit au cours de la dernière réunion mardi 13 décembre à la décision de créer une association locale des professionnels de santé qui va élaborer un « projet local de santé », condition nécessaire pour envisager la création d'un pôle pluridisciplinaire, et peut être demain, à la construction d'une maison médicale partagée. Nous avons donné le signal du départ, mais il est évident qu'on restera en appui autant que besoin.

2011.12.20 – Résultats mises en concurrence

***Impression du journal municipal**

15 entreprises ont demandé le dossier

7 entreprises ont répondu : Concept imprimerie, Créimprim, Diamen, IOV, Izatis, Ouest Imprimerie, Rapid'imprimerie

Entreprise retenue : Izatis pour un montant de 947,00€ HT pour une impression d'un journal municipal de 12 pages en 3600 exemplaires (18€ HT la centaine supplémentaire) et de 1163€ HT pour une impression d'un journal municipal de 16 pages en 3600 exemplaires (22 HT la centaine supplémentaire).

***Acquisition mobilier urbain**

3 entreprises ont été consultées : Déclic, ABC Equipements, Lacroix

1 entreprise a répondu : Déclic

Entreprise retenue : Déclic pour un :montant de 892,00€ HT

***Acquisition matériels de déneigement**

8 entreprises ont demandé le dossier.

2 entreprises ont répondu : Acométis et Arvel Industries

Entreprise retenue : Arvel industrie pour un montant de 24 800€ HT.

***Maitrise d'oeuvre pour la réhabilitation de l'hostellerie Le Guenego (Maison Macé)**

23 entreprises (architectes du patrimoine) ont demandé le dossier

4 entreprises ont répondu

Entreprise retenue : Pierluigi Pericolo (Nantes) pour un montant de 37 785,00€ HT

***Aménagement d'un quai bus**

3 entreprises ont demandé le dossier : STPM, ASPO et Brocéliande TP

2 entreprises ont répondu

Entreprise retenue : Brocéliande TP pour un montant de 16 617,50€ HT

Cimetière : Etudes préalables à l'aménagement du cimetière

12 Entreprises ont remis un dossier

3 ont été invités à venir présenter leur offre

L'entreprise retenue est Atelier Campo/Céramide pour un montant de 22 263 € HT

2011.12.21 - Liste des déclarations d'intentions d'aliéner

La liste des déclarations d'intentions est jointe en annexe, aucune préemption n'a été exercée. Le Conseil municipal en prend acte.

Annexe : Liste des déclarations d'intention d'aliéner

2011.12.22 - Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme : Indemnités au commissaire enquêteur

Par délibération en date du 27 juin le Conseil municipal a approuvé la modification numéro 1 du Plan Local d'Urbanisme. Cette modification concernait le passage en 1 Aui d'un secteur du « Petit Molac » permettant d'accueillir les services techniques de l'Agence Technique du Conseil Général.

Le Tribunal administratif nous a transmis une décision fixant l'indemnité de Monsieur Viellard, commissaire enquêteur, désigné pour l'enquête publique à 998,35 €.

Le Conseil municipal par 25 voix pour et 3 abstentions (Madame Rouillard et Messieurs Lemaître et Rousseau) décide le versement à la caisse des dépôts et consignation de la somme de 998,35 €.

2011.12.23 – Questions orales

Monsieur Yves LORIC sollicite Monsieur le Maire pour la création d'une commission économique qui serait composée d'élus, de consommateurs, de représentants de l'UDEQ et du club des entrepreneurs. Cette commission serait en charge de la réflexion sur l'opportunité de l'implantation d'une grande surface supplémentaire.

Monsieur le Maire rappelle que l'économie est une compétence de la Communauté de Communes et que la commission économie de la CC dernière sur certains sujets peut être ouverte à des membres du club des entrepreneurs. Cependant un groupe de travail communal pourrait être créé sur le sujet de la création hypothétique d'une nouvelle grande surface en y intégrant des acteurs locaux

Monsieur Georges De KERANGAT attire l'attention sur le manque d'entretien de certains biens du patrimoine comme les croix et calvaire. Ils sont souvent recouverts de mousse. Il préconise de faire appel à un spécialiste.

Monsieur le Maire précise que concernant la croix du calvaire, il a signé le bon de commande cette semaine et que les travaux de remontage de la croix auront lieu courant du premier trimestre 2012.

Monsieur Alain LE CADRE signale d'une part, que le rapport du Syndicat Départemental d'Energie du Morbihan est disponible au secrétariat ou téléchargeable sur le site du SDEM (www.sdem.fr) .

D'autre part, il rappelle que depuis 2007 la commune a passé un contrat pour 10 ans avec la société CITEOS pour la rénovation et l'entretien de l'éclairage public, cette dernière nous fournit un rapport chaque année qui est également consultable en mairie <http://www.pays-questembert.fr/>. Une rencontre a eu lieu en mairie avec la société CITEOS. Il est à noter que chacun peut signaler un problème d'éclairage public en téléphonant au 0800 46 38 789. Ce numéro apparaît sur la première page du bulletin municipal.

Enfin, **Monsieur LE CADRE** signale l'installation de compteurs électriques nouvelle génération. Le compteur Linky a pour principal atout de relever à distance les consommations des foyers. Il permettra ainsi aux fournisseurs d'électricité de mieux gérer la demande et aux clients de réduire leur consommation.